

Rob. Dallington Survey of the Estate of  
the Great Duke of Tuscany. London  
1605. 4.



V.

L E D U C  
DE MANTOUE.

*P*Resentement il n'y en a point. Comme  
ce Duché releve de l'Empereur, il n'en  
a pas voulu donner l'investiture depuis  
Ferdinand-Charles IV. Duc de Mantouë,  
qui, chassé de ses Etats & mis au Ban de  
l'Empire, mourut le 6. Juillet 1708. le der-  
nier de sa branche. La commune opinion  
est que l'Empereur a dessein de revêtir le  
Prince Eugene de Savoye de ce Fief; cepen-  
dant

L A M A I S O N  
D E  
G O N Z A G U E,

*Qui jusqu'ici a été en possession de ce Du-  
ché, forme là-dessus de très-fortes préten-  
tions.*

tions. Cette Maison s'est anciennement  
partagée en deux Branches principales ; à  
savoir en celles de

MANTOUE, & NOVELLARA.

- I. Mantouë s'est de nouveau divisée en,
  - I. Mantouë, qui a fait,
    - 1. Mantouë, éteinte en 1708.
    - 2. Guastalla.
  - II. Bozzolo.
  - III. Castiglione.
- II. Novellara, qui n'a point fait de  
Branches.



LE PRINCE

DE

G U A S T A L L A.

**A**Ntoine-Ferdinand de Gonzague, Duc <sup>sa ge-  
nealogie.</sup> de Guastalla, Prince de Molfeta de  
Giovenazziro, & de Campobasso, né le 9.  
Decembre 1687. Il reçût de l'Empereur  
l'investiture de ses terres le 23. Decembre  
1708. Il étoit fils de Vincent de Guastalla,  
mort en 1714. à Guastalla, où l'Empereur  
l'avoit établi en 1692. malgré le Duc de  
Mantouë, & de Marie-Victoire, fille de  
Ferdinand III. de Gonzague Duc de Guas-

G 4

talla.



talla, mariée en 1679. Il avoit épouſé Eleonore-Louiſe, fille de François-Marie de Medicis, Prince de Toscane. De ce mariage ſont venus,

I. Marie-Iſabelle, née en 1680.

II. Eleonore, née en 1686. mariée en 1709. avec François-Marie de Medicis, qui pour l'épouſer avoit quitté la pourpre.

III. Joſeph-Marie, né le 20. Avril 1690.

Les enfans de Vincent de Gonzague ſont,

I. Antoine-Ferdinand, Duc de Guaftalla, dont nous avons parlé.

II. Jean Gonzague, Comte de ſaint Paul. Il a épouſé Hyppolite Cavaniglia.

Les enfans d'André de Gonzague, Comte de ſaint Paul, dans le Roiaume de Naples, pere de Vincent Gonzague, ſont,

I. Vincent de Gonzague, dont nous avons parlé.

II. Ceſar de Gonzague qui ſuit.

III. Vincent de Gonzague, Vice-Roi de Sicile en 1677. Preſident du Conſeil des Indes en 1680. mort en 1690. à Modene, où il s'étoit retiré en 1685. Il n'a pas été marié.

Ceſar de Gonzague II. Prince de Guaftalla, avoit épouſé Iſabelle-Orſine, fille de Virgine, Duc de Bracciano. De ce mariage ſont nez, Ferdinand & Veſpaſien.

Ferdinand de Gonzague III. mort au mois de Janvier 1678. étoit Duc de Guaftalla. Il a eu pour ſucceſſeur, ſon couſin Vincent, dont nous avons parlé. Il avoit épouſé

épousé Marguerite d'Este, fille d'Alphonse III. Duc de Modene, née en 1619. mariée en 1647. morte en 1692. De ce mariage font nez,

I. Anne-Isabelle, premiere femme de Ferdinand-Charles, Duc de Mantouë, mariée en 1670. morte le 11. Août 1703.

II. Marie-Victoire, mariée en 1679. avec Vincent de Gonzague, Duc de Guastalla. Elle est mere du Duc de Guastalla d'aujourd'hui.

Vespasien de Gonzague, Comte de Paredis par sa femme, Viceroi de Valence, est mort en 1687. Il avoit épousé Marie-Louise Manriquez, Comtesse de Paredis, dont il a eu,

I. Marie-Louise, veuve de Thomas de la Cerda, Marquis de Laguna.

II. Et une fille morte en 1689. Elle étoit fiancée avec le Comte de Castagnetta.



## LE PRINCE

DE

B O Z Z O L O.

**J**ean-François Gonzague, Prince de Boz-  
zolo, Comte de Rivaloro, S. Martino, Sa genealogie.  
Gazzolo, & Issola, est fils de Scipion,  
né en 1595. mort en 1670. Et de Marie-  
Anne de Paganica.

G 5

LE





## LE PRINCE

DE

## CASTIGLIONE.

Sa genealogie.

**F**erdinand Gonzaga, Prince de Castiglione & de Zulferino, né en 1649. de Charles Gonzaga, & de N. Martinenga. En 1680. il épousa Laura Pica, fille d'Alexandre II. Duc de Mirandole, dont il a eu plusieurs Princes, l'aîné en 1681.



## LE COMTE

DE

## NOVELLARA.

Sa genealogie.

**C**amileus II. né en 1649. fils d'Alphonse II. & de Richarde Cibo, épousa en 1695. Mathilde d'Este.

Origine de cette Maison.

Plusieurs Genealogistes disent que la Maison de Mantouë vient d'Hugo, Seigneur d'Italie. Ils assurent qu'il étoit petit-fils du Roi Lothaire, & arriere petit-fils de l'Empereur Lothaire. Cet Hugue prit le nom

D E  
ne de la  
Maison  
1709  
l'empereur  
Gerard  
Gonzague  
providence  
après de  
il fut fait  
caire de l  
le 18. de  
comp d'enz  
Jean, ont  
me en E  
que l'on  
De F  
vellara ;  
Gui mo  
1387. &  
8. de Mar  
Capitaines  
Jean, fils  
de réputation  
que rien ne  
fut Marqu  
Séguinon  
Il fut cinq  
né normand  
second Mar  
timé la pe  
11. de Jui  
qui a fait  
roué. Je  
se de Sain  
Castiglione

nom de sa femme, qui sortoit de l'ancienne Maison de Gonzague en Lombardie. En 1009. Gerard de Gonzague receut de l'Empereur l'investiture de ses terres. De ce Gerard descend au second degré Aloyse Gonzague, celebre par sa valeur & par sa prudence, qui le mirent en grande faveur auprès de l'Empereur Charles IV. En 1328. il fut fait Gouverneur de Mantouë & Vicaire de l'Empereur en Italie. Il mourut le 18. de Janvier l'an 1360. laissant beaucoup d'enfans. Gui, Feltrin, Conrad, & Jean, ont fait quatre branches. Il y a même en Egypte des descendans de Conrad que l'on ne connoît pas.

De Feltrin viennent les Comtes de Novellara; & de Gui les Ducs de Mantouë. Gui mourut en 1369. Louis son fils en 1381. & François son petit-fils en 1407. le 8. de Mars, qui ont tous pris la qualité de Capitaines ou Gouverneurs de Mantouë.

Jean, fils de François, acquit une si grande réputation par sa valeur & par sa justice, que rien ne pouvoit corrompre, qu'il fut fait Marquis de Mantouë par l'Empereur Sigismond en 1433. le 22. de Septembre. Il eut cinq fils, desquels il n'y eut que l'aîné nommé Louis, & surnommé le Turc, second Marquis de Mantouë, qui ait continué la posterité. Il mourut en 1478. le 12. de Juin, & laissa trois fils, Frederic I. qui a fait la branche des Marquis de Mantouë. Jean-François, celle de Bozzolo & de Sabionetta; & Rodolphe, celle de Castiglione.

Fre-



Frederic fut pere de François , né le 9. d'Août 1466. & mort le 29. de Mars 1519. Il a laissé deux fils , Frederic & Ferdinand. De Ferdinand vient la branche de Guastalla.

Frederic, né le 16. de Mai 1500. & mort en 1540. le 28. de Juin , fut fait Duc de Mantouë , le 8 d'Avril 1530. par l'Empereur Charles V. qui le mit en possession du Montferrat en 1536. après la mort de l'oncle de sa femme. Il est pere de Guillaume, Duc de Mantouë , & de Louis qui a fait la branche de Nevers.

Guillaume , Duc de Mantouë , nâquit en 1536. avec un corps mal-fait. En sa faveur l'Empereur Maximilien II. erigea en Duché le Marquisat de Montferrat , & lui donna le titre de Serenissime en 1573. Ce Duc, après avoir agrandi son Etat, mourut en 1587. Son fils Vincent I. né le 21. de Septembre 1582. a fondé l'Ordre des Chevaliers du précieux Sang en 1608. En Hongrie les Turcs éprouverent sa valeur. Il mourut le 18. de Fevrier 1612. De sa seconde femme, Eleonore, fille de François, Grand Duc de Toscane, il laissa trois fils, François III. Ferdinand II. & Vincent II. Tous trois sont morts sans enfans.

La succession de Mantouë écheut à Charles II. Duc de Nevers , petit-fils de Louis Gonzague , mort en 1595. Charles avoit épousé Marie, fille unique de François III. Duc de Mantouë. Ferdinand-Charles, petit-fils de Charles II. aiant pris le parti  
de

D E  
de François  
Jean-Baptiste  
de Juin  
arrivés à Pa  
de les Etats  
de Savoie.  
Ferdinan  
avons pari  
quis de M  
Princes de  
vier 1507.  
commandan  
Charles-Qu  
en Afrique  
Il fut Vice  
Novembre  
cheval,  
l'Empereur  
en des entr  
& le plus  
La postérité  
Octavien qu  
César eut  
César II. d  
mourut au  
Les deux an  
Duc de Gra  
Paul. La sa  
filles ; & ce  
Comme de sa  
est devenu I  
Marie-Vict  
and III. D  
possession c



de la France fut chassé de ses Etats par les Imperiaux & fut mis au ban de l'Empire le 30. de Juin 1708. Il mourut le 6. Juillet d'après à Padouë. Le Montferrat, partie de ses Etats, avoit été déjà donné au Duc de Savoye.

Ferdinand de Gonzague, dont nous avons parlé, fils puîné de François I. Marquis de Mantouë, a fait la branche des Princes de Guastalla. Il nâquit le 28. Janvier 1507. & s'acquit une grande gloire en commandant les armées de l'Empereur Charles-Quint, qu'il suivit en Hongrie, & en Afrique, contre le fameux Barbe-rouffe. Il fut Vice-Roi de Sicile, & mourut le 15. Novembre 1557. à Bruxelles d'une chute de cheval, étant Generalissime des armées de l'Empereur. De cinq de ses fils, deux ont eu des enfans; l'aîné, Cesar de Gonzague, & le plus jeune Octavien de Gonzague. La posterité de ce dernier a fini en 1617. par Octavien qui fut tué à Verceil.

Cesar eut pour fils Ferdinand II. pere de Cesar II. d'André & de Vincent. Cesar mourut au mois de Decembre en 1694. Les deux autres ont fait les branches des Ducs de Guastalla, & des Comtes de saint Paul. La branche du premier a fini par les filles; & celle du second subsiste par Jean Comte de saint Paul; & par Vincent, qui est devenu Duc de Guastalla, en épousant Marie-Victoire, fille de son cousin Ferdinand III. Duc de Guastalla. Il fut mis en possession de cette Duché en 1692. par l'Em-



l'Empereur malgré le Duc de Mantouë, Jean & Vincent sont fils d'André.

Jean-François, troisième fils de Louis, Marquis de Mantouë, a fait la branche des Ducs de Sabionetta, & de Bozzolo. Il a eu deux fils, Louis & Pyrrhus. La postérité de Louis a fini par son petit-fils Vespasien de Gonzague, premier Duc de Sabionetta, & de Trajetto, mort le 13. Mars 1591. d'Anne d'Arragon, sa seconde femme. Il a laissé une fille qui, après la mort de son pere, a apporté le Duché de Sabionetta à son mari Louis Caraffe Prince de Stigliano, mort en 1637. Leur fille Anne de Caraffe, mariée avec le Duc de Medina de las Torres, a obtenu cette Duché par un Arrêt de l'Empereur contre ses cousins les Princes de Bozzolo, le 12. Mai 1640. Ce Marquis étant mort sans enfans mâles, l'Empereur a pris Sabionetta, comme un Fief vacant. Et le Gouverneur du Milanois en prit possession en 1689. au nom de l'Empereur. Cette Duché fut renduë à François-Marie Spinola, Duc de S. Pierre, qui n'en a jamais pû jouir.

Pyrrhus, Comte de Bozzolo & de Saint Martin, mort en 1529. laissa un fils unique, qui, en consideration de sa valeur, fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Charles-Quint. Ce fils de Pyrrhus est pere de Ferdinand, Comte de S. Martin, mort l'an 1603. en Hongrie, où il étoit General des armées de l'Empereur. C'est de ce General que vient Jean-François de Gonzague,

DE  
 qui est  
 obtenu  
 l'Archevêque  
 le Duché  
 l'an 1500  
 Rodolphe  
 Marquis de  
 Castillon  
 un fils Louis  
 Venise, me  
 est pere de  
 l'Horace. L  
 quis de Ca  
 gneurs de  
 Seigneurs  
 d'Alphon  
 du siècle  
 De Chréti  
 ment les Pr  
 aujourd'hui  
 Chacun d  
 Mantouë jou  
 z de l'Empi  
 nanté s'abso  
 A Mantou  
 caufes par  
 Président, de  
 Il y a un  
 Président, de  
 Nobles.  
 Le Clerg  
 Mantouë.  
 On dit e  
 voué étoit d



DE MANTOUË. III

gue, qui est aujourd'hui Prince de Bozzolo. Il a obtenu de l'Empereur la cassation de l'Arrêt, qui en 1640. fit perdre à son pere le Duché de Sabionetta, qu'il aura en païant 150000. écus au Duc de S. Pierre.

Rodolphe de Gonzague, fils de Louis, Marquis de Mantouë, a fait la branche de Castiglione. Il est mort en 1494. & a laissé un fils Louis, General de la cavalerie de Venise, tué à Goito en 1521. Ce Louis est pere de Ferdinand, d'Alphonse & d'Horace. De Ferdinand viennent les Marquis de Castiglione; d'Alphonse les Seigneurs de Castel-Giffre; & d'Horace, les Seigneurs de Zulfermo. Les branches d'Alphonse & d'Horace ont fini vers la fin du siècle passé. Ferdinand eut quatre fils. De Chrétien, qui étoit le quatrième, viennent les Princes de Castiglione, qui vivent aujourd'hui.

Chacun de ces Princes de la Maison de Mantouë jouit de ses terres, comme Prince de l'Empire, & ont sur leurs sujets une autorité absoluë comme les Souverains.

Gouvernement de Mantouë.

A Mantouë il y a une Cour qui juge les causes par appel. Elle est composée d'un President, & de sept Docteurs.

Il y a un autre Conseil composé d'un President, de deux Docteurs, & de quatre Nobles.

Le Clergé dépend de l'Evêque qui est à Mantouë.

On dit que le revenu du Duc de Mantouë étoit de 350000. écus. Le seul Mont-ferrat

Ses revenus.



ferrat rapportoit 200000. écus. Les revenus de ces Etats viennent des moulins, des peages, des imposts sur les Juifs, des amendes, & des mariages. Le commerce des grains est considerable, comme aussi celui des foyes, & des laines qu'on travaille dans les manufactures. Le Montferrat est fertile en ris, en chanvre, & en vins.

Ses forces.

Les forces du Duché de Mantouë consistent dans ses milices. La Noblesse y est nombreuse. On dit que, dans un cas de besoin, on auroit plus de cent mille hommes sous les armes. Il y a des Magasins bien fournis en plusieurs endroits du Pais. La Ville de Mantouë est forte par sa situation au milieu d'un lac.

Les Pais & Etats de Mantouë & de Guastalla.

Les Etats qui appartenoint au Duché de Mantouë, sont,

1. Le Duché de Mantouë, où sont Mantouë, Marcatia, Goito, Ostiano, la Volta, Capriana, Caneto, & Rovere.

2. Dans le Duché de Montferrat, Casal, Aqui, Nizza della-Palea. Toute cette partie a été cedée au Duc de Savoye.

3. Les Marquisats de Gonzague, de Viadana, de Gaëzolo, de Ponfona, de Besolo, & d'Incisa.

4. Le Comté de Rodigo.

5. Les Seigneuries de Luzzara, & de Castel Giofredo.

Les terres du Prince de Guastalla sont,

1. Le Duché de Guastalla.

2. Les Principautez de Molfetta, de Giovenazziro, & de Campobasso.

3. Le



3. Le Marquisat de Spechia.

4. Les Comtez d'Alessano, & de Saint Paul dans le Roïaume de Naples.

Les terres du Prince de Bozzolo sont,

1. La Principauté de Bozzolo;

2. Les Comtez de Rivarolo, de Saint Martin, de Gazolo, & d'Isola.

Les terres du Prince de Castiglione sont,

1. Les Principautez de Castiglione, & de Solferino;

2. Le Marquisat de Castel Gifre;

3. Le Comté de Redondesco, &c.

Les prétentions de Mantouë sont,

1. Le Vicariat de l'Empire en Italie, Prétentions. accordé au Duc de Savoye, par l'Empereur

Sigismond, confirmé par différentes Capitulations; contre lesquels droits les Ducs de Mantouë ont fait leurs protestations, fondez sur la Concession de Ferdinand III. pour l'étendue des Etats de Mantouë;

2. Les droits sur la riviere de Tartare dans le Veronois, dont les Venitiens se sont emparez en 1668. Ce que les Ducs de Mantouë regardent comme une usurpation, étant fondez sur une possession de près de trois cens ans;

3. Le Brabant, Limbourg, & Anvers du chef de Louis de Gonzague, qui avoit épousé Henriette, fille de François, & petite-fille de Charles de Cleves;

4. Le Duché de Cleves, & le Comté de la Marck, dont Charles de Gonzague, Duc de Nevers, demanda la possession après



la mort de Jean-Guillaume, dernier Duc de Juliers & de Cleves en 1609;

5. L'Empire d'Orient, comme descendant de la Maison de Montferrat, dont l'heritiere avoit épousé Andronic Paleologue, Empereur de Constantinople; c'est pour cette raison que le Duc de Mantouë porte dans ses armes de gueules à l'aigle esployée d'or. Il faut cependant remarquer qu'André, fils de Thomas & Neveu de Constantin, dernier Empereur d'Orient, transmet ses droits sur cet Empire à Charles VIII. Roi de France par une donation solemnelle en 1494. & qu'il le legua ensuite par son testament en 1502. à Ferdinand Roi d'Espagne & à Isabelle sa femme;

6. La Republique de Genes depuis 1409. auquel tems, elle se donna à Theodore Paleologue II. Marquis de Montferrat.

Le Duc de Guastalla prétend succeder au Duché de Mantouë, comme le plus proche heritier du dernier Duc.

Le Duc de Bozzole prétend avoir le Duché de Sabionetta.

## LES ARMES

DE

MANTOUË.

Explication. **P**Orte écartelé au 1. & 4. de Mantouë, qui est d'argent à la Croix passée de gueu-





gueules , cantonnée de quatre aiglettes de  
 fable , becquées & membrées de gueules ,  
 chargée en cœur d'un écusson tiercé en fas-  
 ce : la premiere fasce de gueules à l'aigle  
 esployée d'or , couronnée de même , qui  
 est de l'*Empire d'Orient* , parti de gueules au  
 lion d'or lampassé & armé de fable , qui est  
*Lombardis* , tiercé & fascé d'or & de fable ,  
 pour *Gonzague* . A la seconde fasce , de  
*Constantinople* , qui est de gueules à la croix  
 d'or , cantonnée de quatre B. grecs adossez  
 de même ; parti d'*Aragon* , qui est d'or à  
 quatre peaux de gueules , tiercé d'argent au  
 H 2 chef

dernier Du  
 me descen-  
 terrat, dont  
 nic Paleolo-  
 ope; c'est  
 e Mantoue  
 les à l'aigle  
 remarquer  
 Neveu de  
 d'Orient,  
 re à Char-  
 donation  
 gna enfui-  
 Ferdinand  
 emme;  
 depuis 1409  
 eodore Pa-  
 rat.  
 succéder  
 e le plus  
 avoir le  
 S  
 U E.  
 Mantoue,  
 paffée de  
 gnen-



chef de gueules, qui est de *Montferrat*. A la troisième fasce, de *Saxe Moderne*, qui est burelé d'or & de sable de huit pièces à une écharpe de rué, brochant sur le tout de sinople posée en bande, parti de *Bar*, d'azur à deux bars adossés d'or, dentés & allumés d'argent, l'écu semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, tiercé de *Jerusalem*, qui est d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croisettes coupées de même.

Au 2. & 3. grand quartier coupé, le chef, parti de trois, la pointe de deux; le 1. du chef de gueules à huit rais d'escarboucle, percée, pommelée & fleurdéliée d'or, chargée d'argent à une émeraude de sinople, qui est de *Cleves*. Au 2. de la *Mark*, qui est d'or à la fasce échiquetée d'argent & de gueules de trois traits. Au 3. d'*Artois*, qui est de *France*, au lambel de gueules de quatre pendants.

Au 4. de sable au lion d'or, qui est *Brabant*. Au 1. de la pointe de *Bourgogne moderne*, qui est de *France*, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. de *Retel*, qui est de gueules à trois têtes de rats endentés d'or de six pièces. Au 3. de *France*, écartelé de gueules à la bordure engrêlée d'argent, l'écartelé pour *Albret Orval*.

Et sur le tout du grand écartelé de *France*, à la bordure de gueules, chargée de huit bezans d'argent qui est *Alençon*.

Le heaume couronné d'or, au-dessus  
une



une montagne surmontée d'un Autel avec ce mot FIDES.

Le Titre du Duc de Mantouë étoit,  
Ferdinand-Charles, par la grace de Dieu  
Duc de Mantouë, de Montferrat; Mar-  
quis de Gonzague, de Viadana, de Gaz-  
zolo, de Ponfona, Besolo, & d'Inoifa;  
Comte de Rodigo; Seigneur de Luzzara,  
de Castel-Giofredo, &c.

Titre.

Le Titre du Prince de Guastalla est,  
Antoine-Ferdinand de Gonzague, par la  
grace de Dieu, Duc de Guastalla, Prince  
de Molfetta, de Giovenaziro, & de Cam-  
pobasso, &c.

Le Titre du Prince de Bozzolo est,  
Jean-François de Gonzague, par la gra-  
ce de Dieu, Prince de Bozzolo; Comte  
de Rivarolo, de S. Martin, de Gazzolo,  
& d'Isola, &c.

Le Titre du Prince de Castiglione est,  
Ferdinand Gonzague, par la grace de  
Dieu, Prince de Castiglione, & de Zulfe-  
rino; Marquis de Castel Godofredo; Com-  
te de Redonesco, &c.

Tous les Princes de la Maison de Gon- Religion.  
zague sont Catholiques comme leurs sujets.  
Dans Mantouë les Juifs ont une Synagogue.

Les Princes font leurs residences à Residen-  
Mantouë, à Guastalla, à Bozzolo, & à ce.  
Castiglione.

Les Maisons de Plaisance des Ducs de  
Mantouë sont Marmirolo, Favorita, Vir-  
giliana, Gonzagua, The, &c.

H 3

ECRI-





## E C R I V A I N S.

**R**elations des affaires de Mantouë. *Paris*, 1628.

Francisci BOSII tractatus de Ducatu Mantuæ. *Francofurti ad Mœnum*, 1672.

Francisci NIGRI Disquisitio de Ducatu Mantuæ pro Carolo Duce. *Francofurti*, 1649. 4.

Antonii POSSEVINI Gonzagorum Mantuæ & Montisferrati Historia, fol. *Mantuæ*, 1670.

Baptistæ Sacchi Cremonensis, vulgò Palatini (à vico natali dicti) Historia inclytæ Urbis Mantuæ, & Seren. Familiæ Gonzagorum, edita à Pet. Lambecio. *Vindobonæ*, 1675. 4.

Origine & fatti delle famiglie illustri d'Italia di Francisco Sansovino. *in Venetia*, 1670. 4.

